

Commission : Police – Hygiène – Sécurité
Réunion du 15 septembre 2008

Présents : Jean-Jacques DARMAILLACQ (Amou), Président - Mme BESNARD (Sainte Foy)
M. LESCOUTTE (Cagnotte) - Didier LAFITTE (Baigts).

Excusé : Ladislav DE HOYOS (Seignosse) - Régis MONCADE (Peyre) – Henry-louis PICQUET (Bassercles).

Ont été successivement abordées par les membres de la commission les questions suivantes :

1) Fêtes

- Le bilan des fêtes pour 2008 peut être jugé comme satisfaisant.
- la modification des horaires de fermeture ne semble pas avoir posé de gros problèmes.
- le modèle de lettre aux associations a été utilisé et apprécié.
- des progrès sont à réaliser pour la vente des boissons non alcoolisées.
- les points-repos sont à développer.

L'AML prendra l'attache du Préfet pour convenir des modalités de préparation des fêtes 2009.

2) Edvige

La publication du décret du 1^{er} juillet 2008 portant création d'un nouveau fichier policier dénommé EDVIGE (exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) ayant suscité un certain émoi, la commission décide de diffuser à tous les maires l'appel du collectif national pour obtenir l'abandon du fichier Edvige.

Diffusion en pièce jointe annexée au présent compte-rendu.

3) Passeport biométrique

Il semblerait que quelques communes (Biscarrosse, Mimizan, Capbreton) parmi les 16 retenues pour recevoir une station d'enregistrement, émettent des réserves sur l'installation d'une station dans leur commune.

Il est rappelé que cette installation sera finalisée par la signature d'une convention avec l'Etat et que nul n'est obligé de recevoir une station.

Il serait souhaitable que l'AML soit tenue informée de la décision finale qui sera prise par les 16 communes concernées.

Il est rappelé que la rémunération proposée par l'Etat est de 3.200 € par an et que l'AMF a sollicité une majoration de cette dotation en fonction du nombre de réalisations effectuées.

La décision finale de l'Etat interviendra dans le courant du mois d'octobre prochain.

L'AML est chargé d'interroger la Préfecture sur les modalités d'utilisation de la station mobile qui sera mise à disposition des communes non dotées d'une station fixe.

Diffusion en pièce jointe de la lettre de M. le Préfet des Landes en date du 25 juillet 2008.

4) Chiens dangereux

Une nouvelle loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Les mairies sont concernées par cette loi dont l'entrée en vigueur est conditionnée par des décrets d'application non encore publiés.

Une information sera effectuée par l'AML après la publication de ces décrets.

5) Défense communale contre l'incendie

en chantier depuis 2006, le décret relatif à la défense communale contre l'incendie devrait sortir au plus tard cet automne. Le nouveau texte vise avant tout à renforcer la concertation entre les maires et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) pour un meilleur partage des responsabilités.

L'AML interroge l'AMF sur le contenu de ce futur décret.

signalé

6) Sécurité informatique

Il est rappelé que l'ALPI organise le 25 septembre prochain, à l'attention des agents et des élus, une rencontre sur le thème de la sécurité informatique.

7) Acquisition de défibrillateur

L'AML a été interrogée sur l'aide aux communes pour l'acquisition d'un défibrillateur. Interrogé par l'AML sur cette éventualité, le conseil Général et la Direction de la Jeunesse et des Sports n'ont pas répondu à cette sollicitation. Une relance sera effectuée.

8) Internement des aliénés

Une note est diffusée aux membres de la commission. *Disponible sur demande à l'AML.*

9) Maisons de Santé pluridisciplinaires

Il est rappelé que le Conseil Général a adopté en juin dernier, un dispositif d'aide à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires. L'aide est de 30% du montant H.T. de l'opération.

Règlement disponible sur demande à l'AML.

10) Fièvre catarrhale ovine

Aucune observation sur le dispositif de lutte en vigueur dans le département..

11) Protocole en cas de disparition d'un résident de Maison de retraite

La mairie de SEIGNOSSE a transmis à l'AML le protocole qu'elle a élaboré en cas de disparition d'un résident de maison de retraite.

Disponible sur demande à l'AML.

12) Rencontre avec la justice

Une rencontre avec les autorités judiciaires sera programmée avant la fin de l'année.

signalé

13) Loi handicap du 11 février 2008

Il est rappelé que la première échéance de cette loi est fixée au **23 décembre 2009**, date à laquelle un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics devra avoir été élaboré.

14) Prochaine réunion de la commission

Elle sera programmée dans le courant du mois de décembre, pour préparer des interventions éventuelles lors de l'Assemblée Générale des maires, courant janvier.